



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-187

Conseil municipal **REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES AUX COMESTIBLES

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ADOMO
Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 45
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 38

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22 ;

Vu la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, en particulier son article 26 prévoyant la création d'une commission consultative compétente pour un ou plusieurs services publics locaux exploités en régie ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération du 10 mai 1994 portant création de la commission consultative des marchés aux comestibles en application de la loi du 6 février 1992 précitée par transformation de l'ancienne commission existante et portant approbation d'un règlement de ladite commission ;

Vu la délibération 2026-088 du Conseil municipal du 29 avril 2026 relative à la « Désignation de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants de la Commune au sein de la Commission consultative des marchés aux comestibles »

Considérant la démission de Monsieur Henrique RIBEIRO, membre de la Commission consultative des marchés aux comestibles et la nécessité de procéder à son remplacement

Considérant qu'une seule liste de candidature a été déposée.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Monsieur GOUPIL pour siéger au sein de cette commission, en qualité de représentant titulaire de la ville.

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF